

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Prêtre

- Dictionnaire - P -



Date de mise en ligne : samedi 21 juillet 2007

Du grec presbutéros qui, comme presbus ou presbutès, signifie « ancien », « ambassadeur ». Le terme de « prêtre » implique donc à la fois une respectabilité et une charge de médiation.

Dans le Nouveau Testament, il est difficile de distinguer les prêtres (presbu-téroï) des évêques (épiscopoi) ; des indices montrent cependant que, progressivement, l'« évêque » se voit confier la charge de toute une église, secondé par un collège de « presbytres » (1 Tm 5, 17 ; Tt 1, 5). Dès le début du II^e siècle, la distinction hiérarchique entre évêques et prêtres est bien établie.

Le prêtre est un « ancien », c'est-à-dire un homme sage que l'évêque s'adjoint comme collaborateur dans l'exercice du sacerdoce ; pour comprendre le prêtre et sa mission, il faut donc partir de la charge de l'évêque à laquelle il participe dans la ligne du sacerdoce (voir Évêque, Ordre).

Comme Moïse s'était ménagé l'assistance d'anciens qui pourraient le seconder en sa charge de gouvernement du Peuple et de médiation (Ex 18, 21), anciens qui participent à son privilège d'intimité avec Dieu (Ex 24, 1.9) et reçoivent une « part » de son Esprit (Nb 11, 24-25), ainsi l'évêque associe-t-il à son sacerdoce « les hommes pleins de sagesse » qu'il choisit pour cela (voir la prière consécra-toire de l'ordination presbytérale) et à qui il impose les mains.

Le prêtre est donc l'aide ou le collaborateur du « grand prêtre » qu'est l'évêque ; là où il est envoyé par l'évêque, il est son repré-sentant (son « ambassadeur »), muni des pouvoirs qui lui permet-tent de seconder réellement le successeur des apôtres. Les prêtres exercent, comme l'évêque, et subordonnés à lui, la triple charge sacerdotale de pasteur, de docteur et de sanctificateur. « Participant, à leur niveau de ministère, de la charge de l'unique Médiateur qui est le Christ (1 Tm 2, 5), ils annoncent à tous la parole de Dieu.

Cependant, c'est dans le culte ou synaxe eucharistique que s'exerce par excellence leur charge sacrée : là, agissant en la personne du Christ et proclamant son mystère, ils joignent (conjungunt) les offrandes des fidèles au sacrifice de leur Chef, rendant et appli-quant, dans le sacrifice de la messe, jusqu'à ce que le Seigneur vienne (cf. 1 Co 11, 26), l'unique sacrifice du Nouveau Testament, celui du Christ s'offrant une fois pour toutes à son Père en victime immaculée (cf. He 9, 11-18) » (Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église, n 28).

L'Eucharistie, célébrée au nom de l'évêque et en communion avec lui communion singulièrement manifestée par la concélébration avec lui, comme lors de la « première messe », celle de l'ordina-tion, est au centre de la vie et de la mission des prêtres, source et sommet de leur activité pastorale. C'est en vue de l'Eucharistie qu'ils baptisent, peuvent confirmer, bénissent les fidèles qui s'unis-sent en mariage, entendent leurs confessions et leur imposent les mains pour les soulager en leurs maladies.

Il n'y a guère que le sacrement de l'ordre qu'ils n'administrent pas, car seule la plénitude de l'ordre permet à l'évêque de conférer les ordres ; pour signifier cependant la communion dans le sacerdoce, tous les prêtres présents imposent les mains à l'ordinand, après l'évêque et avant la prière consécratoire. On sait que cette imposition des mains de l'évêque et cette prière consécratoire constituent la partie essentielle de l'ordination presbytérale ; la vêtue (étole et chasuble), l'onction des mains avec le saint chrême, et la remise de la patène avec le pain ainsi que du calice avec le vin représentent des rites complé-mentaires. Voir Sacerdoce, Clerc.

Dom Robert Le Gall Dictionnaire de Liturgie © Editions CLD, tous droits réservés

[Commander en ligne le Dictionnaire de Liturgie](#)